



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1 - L'organisme de formation

L'Institut National de la Transfusion Sanguine (INTS)

Siège social : 6 rue Alexandre Cabanel – 75739 Paris Cedex 15

L'INTS est inscrit au registre des organismes de formation professionnelle sous le N° 11 75 001 24 75.

L'INTS est agréé Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC) sous le numéro 1386.

Art. 2 - Modalités d'inscription et traitement des demandes

L'INTS se réserve le droit de refuser une inscription si le candidat ne dispose pas des prérequis mentionnés dans cette fiche.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que l'INTS s'assure de l'accessibilité aux lieux de formation.

Art. 3 - Tarifs et règlement des prestations de formation

Pour chaque formation et programme de DPC, les tarifs publics sont indiqués sur le portail formation internet de l'INTS. Pour chaque prestation de formation, le tarif correspond au seul coût pédagogique. Les prestations du Département d'Enseignement et de Formation de l'INTS n'étant pas assujetties à la TVA, les tarifs s'entendent libres de toute taxe. La facture est établie au nom du donneur d'ordre ou de son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Le paiement des prestations s'effectue à terme échu, sauf conditions spécifiques. Le règlement doit intervenir à 30 jours maximum de la date de facturation, ou 50 jours pour les établissements publics de santé.

Les factures sont payables par chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du G.I.P. I.N.T.S. ou par virement au compte 10071 75000 00001000406 26, IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0040 626, BIC : TRPUFRP1 ouvert à ce nom à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Art. 4 - Confirmation, report et annulation

4-1 - Aucune annulation ni report n'est accepté. Seul le remplacement d'un apprenant par un autre du même établissement et pour la même période d'apprentissage conventionnée est possible.

4-2 - L'INTS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation (délai spécifié dans la convention) en cas de nombre insuffisant de participants et en informe le donneur d'ordre.

L'INTS se réserve le droit de modifier une formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

4-3 - Cas de force majeure

En cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, l'INTS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la session de formation en cours.

Art. 5 - Règlement intérieur

Les participants sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur de l'INTS. Il peut être consulté sur chaque lieu de formation et sur le site internet de l'INTS.

Art. 6 - Propriété intellectuelle

L'INTS est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation de l'apprenant est interdite.

Art. 7 - Informatique et libertés

Les informations collectées dans le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé par les services de l'INTS. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'apprenant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, ainsi que d'un droit, pour des motifs légitimes, d'opposition au traitement des données personnelles le concernant. Sauf refus exprès écrit, l'INTS pourra exploiter les données collectées, principalement à des fins d'information et de statistiques.

Art.8 - Lieu de juridiction

Pour toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seuls sont compétents les Tribunaux de Paris.